



COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 5779

Le 15 octobre 2010

Saint-Mandé s'engage pour le logement

Pour faciliter la mise sur le marché des logements vacants, il est nécessaire d'assurer aux propriétaires la pérennité et la régularité de leurs loyers. C'est un moyen de favoriser l'accès au logement pour tous, quelle que soit la situation des ménages même les plus modestes (sous réserve d'un taux d'effort* de 50%)

C'est l'objet de la Garantie des Risques Locatifs (**GRL**), contrat d'assurance universel couvrant tous les risques de location de biens immobiliers du parc privé, des loyers impayés jusqu'aux dégradations locatives, en passant par les frais de contentieux.

La ville de Saint-Mandé participera à ce dispositif, en apportant une garantie communale spécifique, qui se matérialisera par la **prise en charge**, à certaines conditions, **de la prime d'assurance** dans la limite maximale de **2,5%** du loyer et des charges, **versée par le bailleur souscrivant un contrat GRL pour remettre en location son bien au profit d'un public cible.**

Ce dispositif sera officialisé à l'occasion de la signature, **le 20 octobre 2010**, d'un partenariat entre la ville de Saint-Mandé, représentée par son Député-maire, **Patrick Beaudouin**, l'**APAGL**, Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives **représentée par Jean-Luc Berho**, son Président, et **LOGEO – Action Logement représenté par Pierre Lefort**, son Président.

* part du loyer dans les ressources du ménage aides au logement comprises

Contact Presse : Sabrina SCETBON

Attachée de presse du Député-Maire et de la ville de Saint-Mandé
Tél : 01.49.57.78.86 – Fax : 01.49.57.78.92 – Port. : 06.33.24.63.19
Courriel : presse@mairie-saint-mande.fr